

**COMMUNE DE TRONGE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
9 décembre 2024

Nombre de conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Elena BARANSKI, Daniel CANTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE,

Excusés : Patrick AMATHIEU, Laurent BRUN, Jean-Marc CARTE, Annie WEGRZYN

Pouvoirs : Patrick AMATHIEU à Pascal RAYNAUD, Laurent BRUN à Stéphane HERAULT, Jean-Marc CARTE à Franck VALETTE, Annie WEGRZYN à Elena BARANSKI

Secrétaire de séance : Stéphane HERAULT

---

**Solidarité avec la population de Mayotte  
N°53/2024**

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

**Vu** l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Tronget tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de Tronget de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 2 000 € à la Protection Civile.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, via un versement à la Protection Civile dans le cadre de la convention avec l'AMF ;**
- **d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,**

ONT VOTE POUR : 14  
ONT VOTE CONTRE : /  
SE SONT ABSTENUS : /  
ACTE EXECUTOIRE  
Reçu par le représentant de l'Etat le 20/12/2024  
et publié le 20/12/2024

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

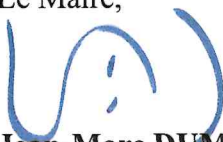
S<sup>2</sup>LO

Pour extrait conforme ID : 003-210302923-20241218-DEL20241218\_53-DE  
conseil municipal,

Fait à Tronget, le 20/12/2024

Le Maire,



  
**Jean-Marc DUMONT**